

Troisième séance, jeudi 23 mars 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2022-DIAF-28	Décret	Naturalisations 2023 - Décret 1	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Roland Mesot <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2013-DIAF-50	Loi	Loi sur le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes – 1er paquet	Première lecture (suite) Deuxième lecture Troisième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Savio Michellod <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella Philippe Demierre
2022-GC-19	Motion	Renforcer l'accueil intégratif de la petite enfance	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Elias Moussa David Fattebert <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Philippe Demierre

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Nadine Gobet, Julia Senti, Liliane Galley, Sébastien Dorthe et Eric Collomb.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonens, Romain Collaud, Olivier Curty, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-40 Assermentation

Assermentation de M^{mes} et M. Philippe Tena, Vanessa Winckler, Maria José Oriola Bicho, Marta Preti et Annette Denise Menoud, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de mars 2023.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Présidente du Grand Conseil. Mesdames, Monsieur, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre (*applaudissements*).

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

Décret 2022-DIAF-28 Naturalisations 2023 - Décret 1

Rapporteur-e: **Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*)
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Projet: **19.10.2022** (*BGC mars 2023, p. 757*)
Préavis de la commission: **03.03.2023** (*BGC mars 2023, p. 764*)

Entrée en matière

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). J'ai le plaisir de présenter le décret 2023-1 qui est le 4^e décret de naturalisations de cette législature. Ce dernier décret comprend 118 dossiers de demande d'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois et un dossier de demande d'octroi du droit de cité fribourgeois.

La commission a examiné avec attention tous les dossiers de ce décret et a procédé aux auditions des personnes selon les exigences légales. Au terme de cette procédure, la commission émet un préavis favorable à l'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois à 183 candidates et candidats compris dans 112 dossiers qui remplissent tous les conditions légales fédérales et cantonales, ainsi qu'à 3 candidats qui souhaitent obtenir le droit de cité d'une commune de notre canton. La commission donne un préavis négatif pour 6 dossiers. Les candidates et candidats compris dans 5 dossiers souhaitent suspendre leurs demandes de naturalisation.

La Commission des naturalisations propose un projet bis et, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le décret proposé.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat se rallie au projet bis de la Commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Concernant l'article 1, les candidats figurant dans les dossiers no 1, 36, 75, 76, 86 et 102 sont préavisés négativement car ils ne remplissent pas les conditions légales pour obtenir la naturalisation suisse. La Commission propose de retirer les dossiers qui font l'objet d'une demande de suspension par les requérantes et requérants eux-mêmes : il s'agit des dossiers no 1, 36, 75, 76 et 102. La candidate dont le nom figure au dossier no 86 ayant choisi de ne pas suspendre son dossier, une décision négative lui sera donc rendue. Le dossier no 44 fait l'objet d'une correction mineure concernant l'ajout d'un enfant né en novembre 2022. Enfin, le dossier no 53 fait l'objet d'une correction mineure concernant le changement de domicile de la candidate.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat se rallie au projet bis de la Commission.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des naturalisations.

> Adopté selon la proposition de la Commission des naturalisations.

Art. 2

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). A l'article 2, la Commission, dans sa version bis, propose d'accorder le droit de cité fribourgeois au candidat et à ses deux enfants qui figurent au no 1.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat soutient la proposition de la Commission.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des naturalisations.

> Adopté selon la proposition de la Commission des naturalisations.

Art. 3

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 4

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 90 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP).

Total: 90.

Loi 2013-DIAF-50**Loi sur le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes – 1er paquet**

Rapporteur-e:	Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	23.08.2022 (BGC février 2023, p. 133)
Préavis de la commission:	25.01.2023 (BGC février 2023, p. 222)
Remarque:	Rapporteur de minorité: Simon Zurich

Première lecture (suite)**II. Modifications accessoires***7. Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) du 09.06.2011**Art. 7a (abrogé)*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Intitulé de section après Art. 7a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 8 al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 9 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 9a (nouveau)

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cet article règle le subventionnement des communes aux différents types de structures.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je n'ai pas de commentaire particulier, Madame la Présidente. En effet, toutes les propositions de minorité qui suivent étaient à titre subsidiaire en cas d'acceptation des précédentes propositions de minorité. Il n'y aura donc plus de propositions de minorité en première lecture.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 10 al. 1 (modifié), al. 3 (modifié), al. 4 (modifié)

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cet article définit le rôle de l'ACF dans la répartition de la contribution encaissée auprès des employeurs.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 10a al. 1 (modifié), al. 3 (nouveau), al. 4 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 11 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 12 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Intitulé de section après Art. 13a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 13b (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 14 al. 1 (révisé totalement), al. 2 (abrogé)

Zurich Simon (PS/SP, FV). J'ai une seule remarque : nous espérons vivement que les communes participeront de manière effective aux frais d'écolage ; il en va de la qualité de la prise en charge dans les structures d'accueil.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 15 al. 1 (modifié), al. 2 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Intitulé de section après Art. 15 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 17 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 18 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 19 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 19a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

8. Loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité du 16.11.1965

Art. 14 al. 1, al. 2 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 15 al. 1 (modifié), al. 2 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 20a titre (modifié), al. 5 (nouveau)

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cet article ancre dans la loi les principes de l'évaluation de l'équilibre financier de ce 1^{er} paquet du DETTEC ainsi que les mécanismes permettant d'atteindre l'équilibre souhaité. Il a fait l'objet d'un amendement accepté par la commission, dont l'objectif est d'introduire un mécanisme d'évaluation régulier - tous les trois ans - qui permettra justement de considérer quelles sont les charges et les recettes liées à ce 1^{er} paquet.

Cet article permet donc de contredire ce qui a été dit notamment lors des débats de la dernière session, ainsi que ce qu'on a pu lire dans la presse : les communes ne seront pas prises au piège puisque ce principe d'évaluation permettra justement d'évaluer de manière régulière l'évolution des charges pour le canton ou les communes, et si besoin de l'adapter puisque, je vous le rappelle, nous toutes et tous députées et députés sommes compétent-e-s pour modifier les lois qui sont comprises dans ce 1^{er} paquet du DETTEC.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je souhaite m'exprimer sur cette proposition de la commission. Evidemment, on peut saluer la volonté d'introduire un mécanisme régulier et ainsi de permettre une certaine occupation des services concernés - autant au niveau de l'administration cantonale que des administrations communales - qui devront faire le suivi.

Dans les faits, je me permets deux remarques. La première concerne les mécanismes qui seront pris en compte. Je rappelle à cette occasion que le Conseil d'Etat, dans son message, exclut d'emblée de tenir compte des facteurs qu'il nomme "exogènes" : les principaux facteurs d'augmentation des coûts, à savoir le vieillissement de la population et les effets des réformes fédérales, ne seront donc pas pris en compte dans le mécanisme d'évaluation, selon le message du Conseil d'Etat.

La deuxième remarque porte sur le processus de ce mécanisme d'évaluation : on sait que l'on va ainsi accroître, comme je l'ai dit en introduction, la charge administrative liée à ce paquet, qui est déjà relativement élevée.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Ce processus d'évaluation permettra au Grand Conseil, aux communes et au Conseil d'Etat de voir la direction qui est prise. Effectivement, et cela a été cité dans le rapport de minorité, il n'y a pas la volonté de tenir compte des facteurs exogènes. Néanmoins, s'il devait y avoir de grosses différences, le Grand Conseil gardera évidemment la main, d'autant plus que dans le cadre du 2^{ème} paquet qui est déjà annoncé, une bascule fiscale sera quasiment nécessaire. C'est à ce moment-là qu'il y aura moyen de faire des correctifs. Je rappelle en

outre qu'il y a d'autres secteurs - qui ne figurent pas dans ce 1^{er} paquet -, comme les hôpitaux notamment, qui dépendent aussi de l'évolution démographique, du vieillissement de la population, et que l'assiette fiscale, dans ces thèmes particuliers, pourrait être différente de celle qui est crainte par la minorité.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). J'ai bien entendu les réflexions du rapporteur de la minorité qui affirme que le Conseil d'Etat a dit qu'il n'a pas l'intention de tenir compte des facteurs exogènes. Sauf, bien évidemment, si le Grand Conseil en décide autrement ! Le cas échéant en effet, le Grand Conseil pourra donc très bien dire : "Nous, nous souhaitons tenir compte des facteurs exogènes", et nous donnerons donc à ce moment-là l'instruction au Conseil d'Etat de le faire.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 22 (abrogé)

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

- > Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Cet article a fait l'objet d'un amendement accepté par la commission afin de fixer le délai d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, ce qui semble plus réaliste que le 1^{er} janvier 2024.

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). Même prolongé d'une année, ce délai me semble passablement "sportif" pour les institutions concernées.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Nous sommes certes habitués au sport, mais nous confirmons, et nous rallions à la proposition de la commission. Le 1^{er} janvier 2024 ne serait effectivement pas possible.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifiées selon la proposition de la commission (projet bis).

Titre et préambule

- > Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

1. Loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale du 13.12.2018

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

2. Loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) du 12.05.2016

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

3. Loi d'application de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins du 09.12.2010

Art. 2 al. 1 (modifié)

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Nous avons reçu sur ce troisième chapitre une proposition du Conseil d'Etat qui fait suite au dépôt d'un amendement par la minorité en première lecture. Je suppose que la minorité va redéposer l'amendement, et je lui laisse donc la suite.

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). C'est effectivement un amendement à l'article 2 al. 1. Pour rappel, on parle ici de la contribution aux soins, donc du prix que les résidents en EMS paient pour financer les soins qui leur sont fournis dans les EMS. Actuellement, nous avons un système dans lequel les résidents en EMS paient 20% selon leur niveau de soins ; le Conseil d'Etat entendait introduire une disposition qui aurait augmenté le coût des soins pour les résidents en EMS, selon les propos du Conseil d'Etat en première lecture. Le Conseil d'Etat s'est apparemment entre-temps rallié à cette proposition.

Je me permets donc de redéposer cet amendement qui demande de revenir à la formulation antérieure de la présente loi.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. En effet, à la suite de la première lecture, nous avons examiné plus attentivement la modification proposée à l'article 2 de la loi d'application de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins. Les débats du mois dernier démontrent en effet un risque d'incompréhension face à une mesure que nous estimons par ailleurs toujours légitime, mais qui n'est pas directement liée au DETTEC, comme cela avait été souligné par le rapporteur de la minorité et comme le relevait le message du Conseil d'Etat. Il nous avait semblé à ce moment-là opportun de profiter de ce paquet pour proposer cette adaptation en toute transparence.

Il semble toutefois, à la suite des discussions, que cet élément particulier pourrait fausser l'image générale du DETTEC, qui se veut technique et sans conséquence majeure - ou même sans conséquence du tout - sur les prestations offertes aux Fribourgeoises et Fribourgeois. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a décidé de se rallier finalement à l'amendement de la minorité de la commission parlementaire et de renoncer à modifier l'article 2 de la loi d'application de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins.

La commission a été informée de cette prise de position du Conseil d'Etat. Le cas échéant, cette adaptation, encore une fois légitime, pourrait faire l'objet d'un projet spécifique et être débattue spécifiquement comme telle.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite ainsi à soutenir l'amendement proposé par la minorité de la commission parlementaire en première et en deuxième lecture.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je me rallie complètement aux propos de M. le Président du Gouvernement.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). C'est un tel tour de magie que l'on vient de nous faire là que l'on n'a pas l'impression d'avoir MM. Castella et Demierre, mais plutôt *Gandalf* et *Dumbledore* qui viennent de tourner complètement la position qu'ils ont eux-mêmes défendue en commission, à savoir que c'était tout à fait cohérent de défendre cette position et de l'intégrer dans ce projet. Nous prenons acte avec un certain plaisir du fait qu'ils ne veulent cette fois-ci pas mélanger les genres, en deuxième lecture, et qu'ils ont la sagesse de le reconnaître.

Pour le bien et surtout les finances des différentes personnes qui sont en EMS - car cela aura un réel impact sur les finances des personnes en EMS et leur contribution -, je vous remercie d'accepter cet amendement.

Fattebert David (Le Centre/Die Mitte, GL). Mes liens d'intérêts avec l'objet que l'on traite aujourd'hui sont connus : je suis syndic d'une commune et président de l'Association des communes fribourgeoises.

Je constate aussi ce revirement avec satisfaction. J'aurais pu penser à un tour de magie, mais je pense plutôt qu'on grandit au fur et à mesure du processus et qu'on se rend compte qu'il faut justement absolument séparer le thème du DETTEC, qui est purement technique - répartition des compétences décisionnelles et financières entre communes et Etat -, et les thèmes de politique sanitaire, qui méritent un débat séparé comme il se doit.

Je vous recommande également de soutenir cet amendement.

Berset Solange (PS/SP, SC). On parle ici des EMS, mais je crois qu'il est important de rappeler encore toutes les autres entités qui seront touchées par ce que nous sommes en train de modifier avec cette nouvelle loi.

Je reviens spécifiquement sur les infirmières et infirmiers indépendant-e-s. On le sait, il y a des différences entre les districts. Il y aura vraiment des problèmes difficiles à gérer puisque l'Association des communes fribourgeoises sera à la fois maître et décideur, maître pour tout. Je crains vraiment pour notre population vis-à-vis de ces services.

J'avais posé la question de savoir si l'assemblée générale de l'ACF s'était prononcée sur la reprise de ces tâches, et surtout de quelle manière elles seront gérées. Ce n'est pas une question de confiance, comme on a voulu nous le dire à tout vent lors des débats de la première lecture. Il s'avère tout simplement que les statuts de l'ACF ne sont pas respectés. En effet, l'assemblée aurait dû se prononcer et ne pas être seulement informée. La légitimité de l'Association n'est pas non plus remise en cause. Je tiens à le dire parce qu'on nous fait un mauvais procès d'intention. Nous cherchons simplement à ce que les tâches que les communes doivent assumer pour notre population puissent être faites avec sécurité, justesse et aussi légitimité.

Les différents points et questions relevés lors des premiers débats n'ont toujours pas de réponses et, comme cela a été dit en première lecture, l'Association réfléchit à l'évolution de sa forme juridique. J'ai donc vraiment la conviction qu'on met la charrue avant les bœufs. Cela signifie que lors de l'assemblée générale, quand la forme juridique aura évolué et que toutes ces tâches auront été transmises à l'Association, les communes n'auront pas d'autres possibilités que de la soutenir, au risque sinon de se retrouver dans un flou, dans un vide complet par rapport au respect des lois et règlements qu'elles sont tenues d'appliquer.

Je vous demande donc vraiment d'avoir une réflexion par rapport à cela. Je ne peux pas soutenir ce projet pour les EMS, comme pour toutes les autres entités, que ce soit les accueils ou les infirmières indépendantes. Je pense que nous ne sommes pas au point juridiquement et surtout de manière globale pour assumer de telles modifications.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts : je suis syndic d'une commune directement touchée par ces modifications et également membre du comité de l'ACF.

J'aimerais répondre à M^{me} Berset quand elle dit qu'il y a un flou juridique, que les communes ne sont pas prêtes et qu'on met la charrue avant les bœufs. Quand on veut travailler quelque part et qu'il nous faut un bœuf et une charrue, lequel achète-t-on en premier ? Si on a la volonté de labourer et de faire les choses, on ne se pose pas ces questions. On va de l'avant, on travaille, et on arrive à l'objectif. Et c'est ce qui est demandé aujourd'hui.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Comme la situation est pour le moins surprenante, j'aimerais peut-être remettre quelques aspects de la discussion en perspective. Tout d'abord, alors que le Conseil d'Etat nous avait présenté le DETTEC comme un paquet indissociable - c'était notamment une des raisons pour lesquelles il ne fallait accepter aucun amendement de la minorité en première lecture -, ce même Conseil d'Etat estime maintenant que la minorité n'avait pas si tort.

Laissez-moi vous relire un extrait du procès-verbal de notre dernière séance et citer les propos du représentant du Conseil d'Etat lors du débat d'entrée en matière : "Il me semble important d'insister sur l'attention qui a été portée au fait de ne pas péjorer la situation de nos concitoyennes et concitoyens. À toutes les étapes du processus, et j'insiste, le Conseil d'Etat a pris le temps de réfléchir afin qu'il y ait le moins de risque de diminuer les prestations pour notre population". Un mois après ces propos, le Conseil d'Etat revient donc en arrière en reconnaissant que ce point-là en tout cas a un impact sur nos concitoyennes et concitoyens. Si certains semblent aujourd'hui surpris de découvrir que cette disposition avait des effets matériels pour la population fribourgeoise, je me permets de citer à nouveau le message du Conseil d'Etat, page 16, qui relevait déjà, en parlant cette fois de l'ensemble des prestations pour les personnes âgées en EMS, que "la réforme de la répartition des tâches a ici des conséquences financières sur les bénéficiaires des prestations". On vient maintenant d'entendre le représentant du Conseil d'Etat dire que le DETTEC n'aurait aucun impact pour la population et on ne sait donc plus très bien que croire aujourd'hui.

Evidemment, ce revirement du Conseil d'Etat est réjouissant, car la facture sera un peu moins salée pour les résidents des EMS et ainsi le Conseil d'Etat enlève également un caillou de sa chaussure en vue d'une votation populaire.

Sur le fond, j'aimerais rappeler que l'augmentation des coûts en EMS, combattue par la minorité, découle de deux facteurs. Le premier facteur est celui dont nous discutons, à savoir l'augmentation de la contribution au coût des soins ; le second facteur découle de la nouvelle répartition entre les prestations d'accompagnement et les prestations complémentaires. Dans son message, le Conseil d'Etat relève que, à ce titre, "une diminution globale des subventions publiques est attendue, mais devra être confirmée *ex post*". Pourquoi devra-t-elle être confirmée ? Parce qu'on ne peut toujours pas, chères et chers collègues, confirmer les hypothèses sur lesquelles le message se fonde.

Pour conclure, j'aimerais rappeler que cette disposition n'est pas la seule à avoir des conséquences matérielles pour la population fribourgeoise. Les autres sont les suivantes :

1. Les communes fixeront le tarif des infirmières indépendantes alors que celles-ci sont les concurrentes des réseaux de santé.
2. Le DETTEC risque de créer ou d'aggraver les inégalités entre les différentes régions du canton. Ainsi, la pose d'un bas de contention pourrait être remboursée en Gruyère mais pas en Sarine.
3. En reprenant la charge des prestations complémentaires qui vont exploser ces prochaines années et augmenteront bien plus que les charges dont les communes vont se défaire, on prend le risque de futures coupes ou de futures hausses d'impôts.

On ne peut donc qu'espérer que le Conseil d'Etat se rende compte aussi de ces aspects matériels dans quelques temps, si d'aventure le DETTEC venait à être accepté par la population fribourgeoise.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat applique tout d'abord le processus d'amélioration continue. Il a aussi du plaisir à faire plaisir aux députés. Il n'y a aucun revirement et aucun manque de transparence. Cela avait été dit et thématiqué en toute transparence : on profitait du projet de DETTEC pour modifier un article sur les prestations, et cela avait été annoncé de manière transparente. Nous constatons aujourd'hui grâce au débat que ce n'était pas forcément une bonne idée. Comme je l'ai dit, on pratique le processus d'amélioration continue, on écoute les députés, et je crois que c'est tout à l'honneur du Conseil d'Etat de le faire.

Concernant les modifications des statuts de l'ACF, il faut rappeler ici que l'ACF est l'association faitière des communes. L'autonomie signifie dans ce cas-là que ce sont les communes qui commandent. Il est donc juste que cela soit confié à l'association faitière des communes.

Quand on parle de mettre la charrue avant les bœufs, en général les statuts des associations s'adaptent à la loi et ce n'est pas l'inverse. On légifère et on doit mettre le cadre qui permettra aux communes de faire ses tâches au mieux.

Hormis ceci, j'aimerais dire que toutes les autres modifications ne comportent aucune modification des prestations. C'était la seule et l'unique, et c'est pour cela qu'on a repris ceci dans un souci de cohérence et d'amélioration continue.

Je vous invite donc à soutenir cet amendement.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je confirme ce qu'a dit M. le Représentant du Gouvernement : jamais il n'a été nié, pour cet article précis, qu'il sortait du cadre du DETTEC ; le Conseil d'Etat a toujours été clair à ce sujet.

Je regrette d'entendre qu'on continue de prétendre que les communes offriront forcément des prestations moins bonnes que le canton. Je rappelle encore une fois que, le cas échéant, ce Parlement reste compétent pour modifier les lois en question si d'aventure les choses devaient mal tourner. Pour reprendre l'image du député Kubski, rappelons qu'après être tombé du pont de *Khazad-dûm*, *Gandalf* a traversé diverses épreuves, qui s'apparentent peut-être aux débats sur ce projet de loi au mois de février, et en est ressorti avec la plus grande des sagesses. S'enrichir du débat justement, cela fait partie de notre démocratie, et je salue la position du Conseil d'Etat. La majorité de la commission, que j'ai pu consulter d'ailleurs entre hier et avant-hier, se rallie également à cette proposition.

Zurich Simon (PS/SP, FV). J'ai une question de précision à l'intention du représentant du Conseil d'Etat, qui vient de nous dire qu'aucune des autres dispositions du DETTEC n'aurait de conséquences financières sur la population fribourgeoise. Pourtant, ce n'est pas ce qu'on lit dans le message : à la page 16 en effet, le Conseil d'Etat dit précisément que la nouvelle répartition entre les prestations d'accompagnement et les prestations complémentaires "aura des conséquences financières sur les bénéficiaires des prestations". Qu'est-ce qui est correct : le message ou ce que le représentant du Conseil d'Etat vient de dire ?

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme je l'ai dit, il n'y avait qu'une disposition qui avait des conséquences immédiates sur les prestations. Après, il y a des cas particuliers où il n'y a pas de volonté de baisser les prestations. Par contre, je ne maîtrise honnêtement pas l'ensemble des nombreuses pages du fichier Excel contenant tous les calculs. Il pourrait au cours du temps y avoir des modifications mineures comme il en existe souvent. Chaque année il y a des modifications mineures qui surviennent. Mais une atteinte à une prestation, comme c'était le cas ici où il y avait une modification d'un taux de subvention, c'est la seule et l'unique.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Merci beaucoup, même si mes doutes n'ont pas été tout à fait dissipés puisqu'on ne sait toujours pas ce qui vaut.

L'amendement à l'article 2 al. 1 serait donc le suivant : on rajouterait à la fin de la dernière phrase "fixée pour chaque niveau de soins", qui est le texte actuel de la loi.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la minorité de la commission.
- > Au vote, la proposition de la minorité de la commission, opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est acceptée par 100 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la minorité:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte),

Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 100.*

S'est abstenue:

Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

- > Modifié selon la proposition de la minorité de la commission.
- > Tous les autres articles du chapitre 3 sont confirmés selon le résultat de la première lecture.

4. *Loi sur la santé (LSan) du 16.11.1999*

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

5. *Loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF) du 12.05.2016*

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

6. *Loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP) du 16.11.2017*

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

7. *Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) du 09.06.2011*

Art. 6 al. 4

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Nous souhaitons sortir la politique de la petite enfance du DETTEC. Mais comme je ne peux pas faire un amendement pour biffer tous les articles modifiés de la LStE, je commence par le premier.

Au final, de quoi s'agit-il ? Nous sommes face à une actualité récente en Gruyère avec la faillite d'une crèche à Bulle et à Enney qui a engendré de gros problèmes pour des parents qui se sont retrouvés sans solution de garde pour leurs enfants. C'est le SEJ qui a réussi à détecter le problème, qui a fait le travail de coordination avec les différentes communes et avec Option Gruyère - qui a également fait un excellent travail - et qui a également découvert une crèche non autorisée dans cette structure.

Je m'adresse là aux conseillers communaux et aux membres des autorités communales : vous allez avoir une seule année pour mettre en place les mécanismes de détection, les mécanismes de surveillance et l'entier des questions de gérance des crèches. C'est quelque chose qui est délicat à mettre en place et je trouve que le maillage qui existe actuellement avec le SEJ est précieux. Ce doux équilibre que l'on a actuellement ne doit pas être menacé par cette réforme qui, d'autant plus sur le plan de l'accueil extrafamilial de jour, n'a relativement pas ou peu d'impact financier.

Je vous prie de soutenir cet amendement qui consiste simplement à biffer les modifications proposées et donc à revenir à la version antérieure de l'article 6 al. 4.

Fattebert David (Le Centre/Die Mitte, GL). Mes liens d'intérêts sont connus et déjà annoncés.

J'appréciais beaucoup le député Kubski. Je le trouvais toujours très compétent et très préparé sur les sujets abordés. Mais je dois avouer qu'ici, son argumentaire ne tient pas.

L'article 6 al. 4 n'a rien à voir avec des tâches de surveillance des crèches. Il ne fait que préciser ce qui se fait déjà aujourd'hui, à savoir que les communes sont responsables qu'il y ait suffisamment de places d'accueil pour la petite enfance dans leur secteur d'autorité, que ce soit au niveau communal ou régional, et de mettre sur pied des grilles de subventions qui permettent des prix abordables pour les parents afin de pouvoir concilier la vie familiale et professionnelle. On ne fait donc que confirmer un état de la situation existant.

La surveillance, et cela a été bien dit également dans le message du Conseil d'Etat, reste en mains du canton, en mains du SEJ, et cela ne changera pas. Le cas qui s'est passé malheureusement en Gruyère - on peut souligner d'ailleurs que les communes ont réagi assez rapidement via Option Gruyère, qui est leur organisation faitière pour la petite enfance et la culture au niveau du district - démontre que la répartition des tâches fonctionne déjà. Sans vouloir jeter la pierre au canton, il a fallu beaucoup de temps pour trouver cette crèche illégale. On pourrait éventuellement renforcer cette surveillance au niveau du canton pour permettre de mieux cadrer le domaine. Ce n'est pas une tâche communale aujourd'hui et ce n'est pas une tâche qui reviendra aux communes avec le DETTEC.

Je vous appelle donc à ne pas soutenir cet amendement.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). J'ai bien conscience que cet article-là n'est pas directement en lien avec la surveillance. J'ai déposé cet amendement vraiment dans l'idée de biffer l'entier et de sortir toute la politique de la petite enfance du DETTEC.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Pour confirmer les propos de M. le Député Fattebert concernant la surveillance et les autorisations, ces deux domaines restent entièrement en mains de l'Etat de Fribourg.

Concernant la problématique des Zoubilous à Bulle, il est vrai que la détection aurait pu être faite plus rapidement. Malheureusement, on dispose aussi d'un personnel assez restreint. On n'a malheureusement pas le temps de contrôler très vite les crèches. C'est ce qui s'est passé dans ce cas précis : on a fait cela dès que possible. Le canton de Fribourg compte plus de deux cents crèches. Avec le personnel actuel du SEJ, on n'arrive pas à faire plus rapidement. Par contre, le travail a été remarquablement fait par les communes, je tiens à le souligner. Je tiens aussi à remercier M. le Préfet de la Gruyère, qui a empoigné immédiatement le dossier. Nous avons eu des contacts directement, dès l'apparition de la problématique. Nous nous en sommes saisis le lendemain, dès que nous en avons eu connaissance, et cela a très bien fonctionné à ce niveau. Pratiquement tous les enfants - du moins une grande majorité - ont pu être replacés dans d'autres crèches de la région de Bulle. On a trouvé des solutions rapides de manière concordante avec les directions des différentes crèches des alentours de Bulle.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les communes qui ont réagi extrêmement rapidement : cela montre l'importance d'avoir des solutions de proximité. Une administration centrale n'aurait pas eu les liens qu'ont eu ces communes pour réagir aussi vite et donner des solutions aussi vite. Si le cas en soi a été regrettable, on a vu que la gouvernance de proximité a ses avantages et qu'elle permet, lorsque l'on doit faire face à des situations difficiles, de réagir très vite grâce à la proximité des autorités avec la population, les propriétaires de bâtiments, etc.

Je vous invite à ne pas accepter cet amendement qui, quelque part, signifierait presque un renvoi, parce que je ne suis pas ici capable d'évaluer les conséquences sur l'équilibre financier *in fine*. C'est un renvoi partiel du DETTEC qu'il faut prononcer de manière différente. Ici, je ne pourrais pas, au nom du Conseil d'Etat, accepter de traiter le DETTEC avec un tel renvoi.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je souhaite aborder un premier point sur les conséquences financières, en complément des propos du représentant du Gouvernement. Le volet accueil extrafamilial de jour représente 6,3 millions de francs sur la totalité du DETTEC. Dans la mesure où l'on ne sait pas exactement si les 75 millions concernant les prestations complémentaires sont déjà corrects ou non, cela pourrait être plutôt 75, 45 ou 135. Dans la mesure où il y a une certaine incertitude qui règne autour des chiffres et du coût du DETTEC, à mon sens, le fait de sortir le volet des crèches du DETTEC n'aurait pas une incidence financière majeure en comparaison avec la totalité des montants, puisque de toute façon, le Conseil d'Etat prévoit déjà une bascule fiscale qui, pour rappel, avait été exclue d'emblée par le groupe de pilotage qui a mis sur pied le DETTEC.

Sur le fond, et même si nous n'en avons pas discuté en commission évidemment, nous savons qu'un délai d'un peu plus d'une année pour mettre en œuvre le DETTEC, c'est extrêmement sportif. On a effectivement des conseillers d'Etat qui ont le temps de participer à la Patrouille des glaciers, mais les institutions de la petite enfance n'ont peut-être pas toutes forcément le temps de le faire... Je m'excuse, c'était déplacé. Pardon.

Sur le fond, ce délai reste relativement sportif et je pense que ce n'est pas nécessaire maintenant de mettre encore ce dossier sur la table des communes, sur la table des institutions. Je pense donc que la proposition du député Kubski est pertinente.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cela a déjà été dit : quelles que soient les conséquences financières du DETTEC, malgré l'incertitude qui règne à ce sujet, revenir sur l'un des éléments clés de ce DETTEC n'est pas une option à mon sens, ni au sens de la majorité de la commission.

Monsieur Kubski, vous avez raison : parfois, les choses ne se passent pas très bien, c'est vrai. Mais cela n'est pas lié au fait que la compétence soit cantonale, communale ou fédérale. Ce sont des dysfonctionnements internes qui ont fait que cette situation a pu se produire en Gruyère, et on le regrette tous. Je crois que cela a aussi été dit : la proximité a justement permis de réagir très rapidement.

Cela a également été dit - mais je le rappelle puisque tout le monde aime bien se répéter - : la surveillance et les autorisations resteront une compétence du canton. C'est une évidence et cela ne changera pas. Je regrette donc à ce sujet que vos arguments soient fondés sur des éléments qui ne sont tout simplement pas corrects.

Je vous invite donc à rejeter cet amendement.

> Au vote, la proposition du député Kubski, opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est refusée par 68 voix contre 33. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition Kubski:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 33.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 68.*

S'est abstenu:

Hauswirth Urs (SE,PS/SP). *Total: 1.*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

8. *Loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité du 16.11.1965*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. *Abrogations accessoires*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Comme il subsiste des divergences entre la première et la deuxième lecture, il est passé à une troisième lecture.

Troisième lecture

II. Modifications accessoires

3. Loi d'application de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins du 09.12.2010

Art. 2 al. 1 (modifié)

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je confirme cette fois-ci les débats de deuxième lecture.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je vous invite à soutenir la version de la deuxième lecture par rapport au non-revirement du Conseil d'Etat à la suite de la première lecture.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Confirmation de la deuxième lecture, sans polémique.

> Au vote, le résultat de la deuxième lecture (proposition de la minorité), opposé au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est accepté par 100 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la deuxième lecture:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter

(BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 100.*

S'est abstenu:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP). *Total: 1.*

- > Modifié selon le résultat de la deuxième lecture.
- > La troisième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 68 voix contre 29. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 68.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 29.*

Se sont abstenus:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Steiert Thierry (FV,PS/SP). *Total: 4.*

Motion 2022-GC-19

Renforcer l'accueil intégratif de la petite enfance

Auteur-s:	Moussa Elias (<i>PS/SP, FV</i>) Fattebert David (<i>Le Centre/Die Mitte, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	04.02.2022 (<i>BGC mars 2022, p. 1101</i>)
Développement:	04.02.2022 (<i>BGC mars 2022, p. 1101</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	31.01.2023 (<i>BGC mars 2023, p. 923</i>)

Prise en considération

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je suis désolé, c'est à nouveau moi qui parle. C'est peut-être un signe qui démontre la sensibilité des communes par rapport à la petite enfance et au domaine de l'inclusion dans cette tranche d'âge. J'interviens en tant que co-motionnaire. Mon seul lien d'intérêt direct avec le sujet traité est que je suis marié avec une personne active dans le domaine de la petite enfance.

J'ai pris connaissance avec satisfaction de la réponse du Conseil d'Etat à la motion déposée avec mon collègue Elias Moussa. En effet, les mesures proposées dans les domaines de la formation du personnel, de l'extension du soutien en cas de suspicion de besoins éducatifs particuliers ainsi que du renforcement en termes de ressources du Service éducatif itinérant vont dans la bonne direction. Quant aux arguments avancés par le Gouvernement pour proposer un fractionnement de la motion dans le but de limiter les mesures aux structures permettant la conciliation de la vie professionnelle et familiale, ils me semblent pertinents. Avec une politique qui se veut enfin plus volontariste dans le domaine de l'accueil inclusif de la petite enfance, nous pourrions quitter le peloton de queue des cantons en comparaison nationale.

En 2023, il n'est plus acceptable qu'un enfant souffrant d'un handicap soit un frein à l'accès au marché du travail pour les parents. La clarification, au niveau des lois, de la responsabilité de l'Etat dans la prise en charge des coûts générés par la prise en charge des enfants avec des besoins éducatifs particuliers, permettra de résoudre des situations complexes, pénibles et sans équité de traitement, auxquelles sont confrontées aujourd'hui ces familles.

Au-delà de ces évolutions légales, j'espère que la promesse de renforcer le Service éducatif itinérant est sincère et se concrétisera. En effet, la réserve émise en lien avec les disponibilités budgétaires éveille toujours en moi la crainte d'une future inaction programmée.

Au nom des familles concernées, je vous remercie de soutenir cette motion dans le sens proposé par le Conseil d'Etat. Cela permettra de les soulager et de leur simplifier la vie.

Fahrni Marc (*UDC/SVP, VE*). Mes liens d'intérêts : je suis syndic d'une commune membre d'un accueil extrafamilial. Je prends la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Les auteurs de cette motion demandent de renforcer l'accueil intégratif de la petite enfance, notamment en raison d'une maladie, d'un handicap mental, physique ou psychique, ou d'une déficience sensorielle. Ils demandent au Conseil d'Etat de compléter la loi sur la pédagogie spécialisée ou la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour. Différentes mesures nécessaires à cette prise en charge ont déjà fait l'objet d'analyses et de démarches. Néanmoins, plusieurs besoins ont été identifiés mais ne sont pas encore couverts. La conciliation entre la vie familiale et professionnelle est au cœur de ce débat. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat est quasiment entièrement favorable à une entrée en matière. Un montant de 600'000 francs a été identifié afin de subvenir à l'organisation de ce service et à sa mise en fonction sur plusieurs années. Il n'y a pas seulement une évolution de structures, mais également de spécialisation dans la formation des futurs collaborateurs de nos accueils.

Le groupe de l'Union démocratique du centre va suivre la position du Conseil d'Etat qui recommande de fractionner cette motion, puis d'accepter le renforcement des ressources du Service éducatif itinérant, de modifier la loi afin que le canton puisse assurer le financement des structures à temps d'ouverture élargi (TOE), de modifier la loi sur les structures d'accueil extrafamilial, de mettre en place des mesures de formation continue pour le personnel, mais de rejeter l'encadrement des besoins particuliers au sein des structures à temps d'ouverture restreint (TOR). Il nous semble en effet essentiel que des handicaps diagnostiqués lourds soient pris en charge par des structures spécialisées, donc appropriées.

En résumé, le but de cette motion est de renforcer les structures déjà en place tout en conservant le sens de l'organisation actuelle, c'est-à-dire que les handicaps considérés comme lourds demeurent en structures à temps d'ouverture élargi afin de pouvoir y répondre professionnellement, et que les structures présentes dans nos communes ne subissent pas des

restructurations importantes mettant à mal l'organisation acquise. Je fais allusion bien sûr au nombre d'EPT supplémentaires que cela a engendrés et aux difficultés d'obtenir la spécialisation adéquate. Dans un même temps, les efforts effectués pour l'insertion des handicaps diagnostiqués légers à moyens en accueil à temps d'ouverture restreint doivent continuer. La proposition du Conseil d'Etat de fractionner cette motion est tout à fait sensée.

Par contre, il convient de rester vigilant. La loi sur l'accueil extrafamilial de jour fait partie du 1^{er} paquet du DETTEC. Nous en avons parlé ce matin. Les communes prennent à leur charge plus de 6 millions de francs et le canton l'entier de l'insertion du handicap de nos structures pour plus de 80 millions. Dans son message, le Conseil d'Etat nous précise que le montant affecté à ce renforcement des structures actuelles sera discuté lors du 2^{ème} paquet du DETTEC, qui concernera essentiellement la scolarisation. Une bascule fiscale y est peut-être envisagée. Soyons donc vigilants à l'équilibre futur que nous désirons tous, comme cela a été exprimé à plusieurs reprises ce matin.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je n'ai plus de lien d'intérêts direct avec ce sujet. J'ai néanmoins œuvré dans le domaine de la petite enfance durant de nombreuses années, notamment en présidant kibelac et en étant membre du comité de kibesuisse. Je parle au nom du groupe Le Centre qui va soutenir la proposition du Conseil d'Etat de fractionner cette motion.

Wir begrüßen, dass wir heute diese Ausrichtung für Kinder mit besonderen Bedürfnissen besprechen und zwar Kinder mit besonderen Bedürfnissen zwischen 0 und 4 Jahren.

Wir begrüßen auch, dass der Staatsrat bereits gehandelt hat und diese interdisziplinäre Gruppe aufgebildet hat, wo bereits Vorschläge auf dem Tisch liegen, wobei Ausbildung des Personals und Weiterbildung in den Strukturen ein zentraler Teil sind, aber auch die Begleitung vor Ort. Ich möchte aus Erfahrung sagen, dass das Augenmerk gerichtet werden muss auf die Geschichte von Kindern mit fehlender Diagnose. Oft sind Kinder mit einem besonderen Bedürfnis betroffen von Störungen aus dem Autismus-Spektrum, das weiss man nicht immer, aber es sind Kinder, die zum Beispiel in Strukturen verhaltensauffällig sind. Die Auswirkung ist oft, dass die anderen Kinder und das gesamte Personal durch eines dieser wenigen Kinder total absorbiert sind.

Aus Erfahrung möchte ich Ihnen, Herr Staatsrat, ans Herz legen, dass Sie darauf achten, dass für diese Unterstützung von Strukturen - gerade für Kinder mit fehlender Diagnose, was Sie auch vorschlagen - der administrative Aufwand, diese Anfrage zu machen, nicht überragend gross ist. Das war unter anderem ein Grund, warum wir damals, in der Struktur, die ich geleitet habe, von einer Anfrage abgesehen haben, weil der Beitrag, den wir als Unterstützung bekommen hätten, fast kleiner war als der administrative Aufwand, den wir in der Geschäftsstelle leisten mussten.

Auch ist zu beachten, dass in vielen Strukturen Fachpersonen der Betreuung arbeiten und nicht Profis in der Geschäftsführung, die solche Anträge ohne weiteres, gerne und mit Aufwand schreiben. Ich möchte Sie bitten, dies in Betracht zu ziehen. Ich könnte mir vorstellen, dass die geringe Anzahl Anträge, die Ihre Umfrage zutage gefördert hat, auch mit diesem Umstand zu tun haben könnte.

Wir begrüßen auch, dass Sie die Betreuungseinrichtungen und das Betreuungspersonal unterstützen wollen. Ich möchte darauf hinweisen, dass es gerade so wichtig ist, die anderen Kinder zu begleiten im Umgang mit diesen Kindern, die unter anderem verhaltensauffällig sind, was in einer Gruppe wirklich eine grosse Belastung sein kann.

Ich möchte auch darauf hinweisen und schliesse mich hier meinem Vorredner an, dass sich im Rahmen der Entflechtung der Aufgaben zwischen Staat und Gemeinden die Frage stellt, wer schlussendlich was bezahlt: Wir haben festgestellt, dass oft zusätzliche Mitarbeiter gebraucht würden und dass es zur Unterstützung des sonderpädagogischen Personals - ich gehe mal nicht davon aus, dass die hundert Prozent der Zeit vor Ort sind -, eben auch weitere Betreuungspersonen braucht. Ich hoffe, dass Sie das in der Weiterführung der Diskussion mit den Gemeinden klären. Sind das Kosten, die auf die Gemeinden zukommen oder wird das auch der Staat übernehmen? Dieser Aspekt fehlt, weil oft nicht nur die sonderpädagogische Begleitung wichtig ist und man in diesen Gruppen einfach zusätzliches Personal braucht.

Mit diesen Bemerkungen bitten wir Sie, diesen Antrag zu unterstützen. Wir folgen Ihrem Vorschlag, diese Motion aufzuteilen, wobei wir auch denken, dass das Thema für die Kleineren, Spielgruppen usw., weiterhin auf dem Tisch sein sollte und dass da auch Lösungen gefunden werden müssen.

Raetzo Tina (*VEA/GB, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cet objet, si ce n'est que j'ai travaillé durant six mois dans une crèche il y a quelques années. Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Pour commencer, je tiens à saluer cette motion et la réponse du Conseil d'Etat qui démontre sa volonté face à la question de l'inclusion des enfants en situation de handicap. Accueillir des enfants avec des besoins éducatifs particuliers dans les structures d'accueil présente de nombreux avantages, tant pour les enfants concernés que pour les autres enfants, qui apprendront des valeurs telles que la patience, la tolérance envers autrui et bien d'autres. Pour l'enfant en situation de handicap, les avantages sont multiples : par observation et imitation, il va progresser rapidement en matière de socialisation, d'intégration et de gestion des émotions ; en plus, cela atténue l'isolement que peuvent connaître des familles ayant un enfant

en situation de handicap ; la plupart des parents ont aujourd'hui un emploi et il serait injuste de les discriminer en raison de la situation de leur enfant.

Deuxièmement, en discutant avec de nombreuses personnes travaillant en crèche ou venant du milieu de la pédagogie spécialisée, je suis arrivée au constat suivant : former des assistant-e-s socio-éducatif-ve-s (ASE) pour monter en compétence, oui, mais cela ne suffit pas. Il faut renforcer les mesures nécessaires à la prise en charge des enfants à besoins particuliers. Ces enfants peuvent traverser des crises qui peuvent durer plusieurs minutes et qui, de fait, mobilisent toute l'attention d'une personne. Il arrive également qu'ils doivent être médicamentés. Il faut donc une personne qui puisse gérer ces crises. Les ASE doivent être épaulé-e-s au risque de ne pas pouvoir assurer la surveillance des autres enfants. L'inclusivité, oui, mais pas au détriment des autres enfants. Ainsi, augmenter les ressources du Service éducatif itinérant, comme le propose le Conseil d'Etat, contribuera à une prise en charge optimale de tous les enfants.

Ajoutons qu'allouer des ressources dès le plus jeune âge est aussi intéressant financièrement. Pourquoi ? Intervenir auprès des enfants de zéro à quatre ans, c'est intervenir directement dans la construction de l'enfant. Plus tôt celui-ci est intégré socialement, plus son intégration à l'école primaire sera facilitée. Certaines fonctions exécutives, telles que la gestion des émotions, se construisent entre zéro à trois ans, voire trois à six ans au plus tard. A partir de six ans, on parlera de remédiation pour rattraper les manquements de la petite enfance. L'inclusion des enfants à besoins particuliers dès leur plus jeune âge est positive. On évite ainsi de reporter toute la responsabilité sur les écoles plus tard. On économise donc des ressources plus tard.

Finalement, le groupe VERT·E·S et allié·e·s est partagé sur le fractionnement de la motion et le volet sur les structures à temps d'ouverture restreint. Une majorité ne soutiendra pas le fractionnement et s'interroge. Là, je m'adresse à vous, Monsieur le Représentant du Gouvernement : y a-t-il actuellement des subventions pour les structures à temps d'ouverture restreint ? Si oui, l'acceptation du fractionnement comme proposé, et donc le refus du dernier volet, remettraient-ils en question ces subventions déjà en vigueur ? Ces structures sont nécessaires, et une grande majorité du groupe considère que les subventions prévues dans la motion devraient concerner toutes les structures d'accueil. Une petite minorité se ralliera elle au Conseil d'Etat, un Conseil d'Etat qui fait un grand pas en avant sur l'allocation des ressources dans les crèches pour l'accueil des enfants durant les heures de travail.

Robatel Pauline (PLR/PVL/FDP/GLP, GL). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec le présent objet et je m'exprime ici au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Je salue la réponse du Conseil d'Etat qui arrive à la conclusion que le canton de Fribourg peut mieux faire dans le cadre de l'accueil intégratif de la petite enfance afin que soit facilitée la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Pour atteindre cet objectif, le Conseil d'Etat a identifié cinq axes d'intervention qui sont : la formation du personnel, l'accompagnement et l'encadrement du personnel dans les structures d'accueil, l'extension du soutien financier, l'augmentation des prestations en jardin d'enfants spécialisé et la priorisation des structures d'accueil à temps d'ouverture élargi.

Quant à ce dernier point, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient la vision du Conseil d'Etat sur la priorisation des structures à temps d'ouverture élargi au détriment des structures à temps d'ouverture restreint. Dans la mesure où cette structure n'a pas pour but de concilier la vie professionnelle et la vie familiale mais poursuit plutôt un but de socialisation, il convient donc de concentrer les efforts de l'Etat sur les autres mesures.

En conclusion, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux propose d'accepter le fractionnement de la motion et soutient la proposition du Conseil d'Etat.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Mes liens d'intérêts : je suis co-motionnaire et je m'exprime au nom du groupe socialiste qui soutiendra à l'unanimité également le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Beaucoup d'éléments ont été évoqués. J'ai donc le privilège de vous épargner les redites et de plaider en faveur de la motion. Le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat montre le bien-fondé de cette motion puisque finalement, avec le fractionnement, les 95% de ce qui a été demandé seraient acceptés et les 5% restants pourraient être analysés ultérieurement. En revanche, il y a encore lieu de relever un large soutien à la motion des professionnels de la petite enfance, à savoir notamment les psychomotricien-ne-s, les logopédistes, les psychologues, les pédagogues spécialisé-e-s, les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, les pédiatres et j'en passe. En seulement deux semaines, près de 600 signatures en soutien à la présente motion ont été récoltées pour alerter sur le besoin de réviser la loi sur la pédagogie spécialisée et la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour afin d'allouer plus de moyens à la prise en charge des enfants de zéro à quatre ans à besoins particuliers en structures d'accueil de la petite enfance. C'est dire que le besoin est avéré et incontesté.

Je vous remercie dès lors, chers et chères collègues, pour le soutien apporté à la motion en acceptant le fractionnement selon le Conseil d'Etat. Je vous remercie également, Monsieur le Représentant du Gouvernement, pour le soutien apporté par le Gouvernement avec sa proposition de fractionnement. Soyez rassuré, Monsieur le Conseiller d'Etat, je suis à votre

disposition si, lors de la concrétisation budgétaire ultérieure de la motion, vous deviez avoir un doute quant à la question de savoir dans quelle rubrique budgétaire il faut inscrire les nouvelles ressources financières allouées.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. En préambule, je remercie toutes les personnes qui sont intervenues ce matin pour leur soutien à la réponse à cette motion. Je remercie également Messieurs les Députés Elias Moussa et David Fattebert pour la confiance témoignée envers le Conseil d'Etat dans le contexte de la réponse à cette motion.

Des développements importants ont eu cours lors des dernières décennies en matière de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale ou de formation. En Suisse, le nombre de places en structures d'accueil extrafamilial a connu une immense croissance, répondant ainsi à un besoin sociétal. La société change. L'objectif est de veiller à ce que tous les parents désirant travailler ne soit pas limités faute de solutions pour garder leurs enfants. Le Conseil d'Etat *in corpore* partage la vision des motionnaires, selon laquelle il est important, tant que faire se peut, de ne pas discriminer les situations à l'enfant. Chacune et chacun d'entre nous a pu prendre connaissance du rapport de Procap. Celui-ci dresse l'état des lieux de l'accueil extrafamilial des enfants en situation de handicap en âge préscolaire dans le canton, permettant ainsi d'identifier la tendance qui se dessine sur le plan national.

Depuis le printemps 2022, un groupe de travail interdisciplinaire et pluridirectionnel s'est réuni régulièrement pour recenser les besoins et ainsi analyser la situation et formuler des propositions. En substance, ces travaux ont permis d'identifier et de développer cinq axes d'intervention : la formation, l'accompagnement et l'encadrement du personnel dans les structures d'accueil, l'extension du soutien selon l'article 13 de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, les prestations des jardins d'enfants spécialisés de l'Association Le Bosquet et la priorisation des structures d'accueil à temps d'ouverture élargi. Par ce biais-là, on voit que le canton de Fribourg a effectué un grand travail de recherche pour comprendre les situations et surtout apporter des pistes d'amélioration pour le futur.

Plusieurs intervenants ou intervenantes l'ont évoqué ce matin, la formation de base d'ASE ne permet pas de répondre à tous les critères d'encadrement. Le canton de Fribourg propose des modules de formation complémentaire pour la prise en charge de ce type d'enfants. Je préconise donc cette formation-là.

Madame Raetzo, vous m'avez posé une question sur les subventions cantonales pour les structures à temps d'ouverture restreint (TOR) et j'y répond comme suit : non, il n'y a pas de subventions cantonales pour ces structures car elles ne permettent pas la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, raison pour laquelle cela n'a pas été mis.

En termes de financement enfin, il est stipulé dans le message que le coût de toutes ces mesures se monterait à environ 600'000 francs et qu'il serait à la charge du canton. Ce sont des charges qui doivent être déterminées selon ce qui sera mis en place.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous demande d'accepter le fractionnement de la motion. Il invite le Grand Conseil à :

1. accepter le volet de la motion visant à renforcer les ressources du Service éducatif itinérant afin qu'il soit en mesure de remplir la mission qui lui est attribuée par l'article 5 de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) ;
2. accepter le volet de la motion visant à modifier la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) afin que le canton assume le financement de la prise en charge et de l'encadrement adéquat pour les enfants de 0 à 4 ans avec des besoins particuliers accueillis au sein de structures à temps d'ouverture élargi (TOE) ;
3. ancrer formellement dans la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) la possibilité de soutenir des enfants faisant état d'une suspicion de handicap ou de déficience attestée ;
4. accepter le volet de la motion visant à mettre en place des mesures de formation continue pour le personnel des structures d'accueil, autant au niveau du personnel auxiliaire que des assistant-e-s socio-éducatif-ve-s CFC (ASE) ;
5. rejeter le volet de la motion visant la prise en charge et l'encadrement pour les enfants de 0 à 4 ans avec des besoins particuliers accueillis au sein des structures à temps d'ouverture restreint (TOR).

> Au vote, le fractionnement de cette motion est accepté par 88 voix contre 4. Il y a 8 abstentions.

Ont voté en faveur du fractionnement:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian

(SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 88.*

Ont voté contre:

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 8.*

> Au vote, la prise en considération du premier volet de cette motion (renforcer les ressources du Service éducatif itinérant) est acceptée par 99 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du premier volet:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana

(GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 99.*

> Au vote, la prise en considération du deuxième volet de cette motion (modifier la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour) est acceptée par 100 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du deuxième volet:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 100.*

> Au vote, la prise en considération du troisième volet de cette motion (possibilité de soutenir des enfants faisant état d'une suspicion de handicap ou de déficience attestée) est acceptée par 98 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du troisième volet:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset

Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 98.*

> Au vote, la prise en considération du quatrième volet de cette motion (mettre en place des mesures de formation continue pour le personnel des structures d'accueil) est acceptée par 100 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du quatrième volet:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane

(FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 100.*

> Au vote, la prise en considération du cinquième volet de cette motion (prise en charge et encadrement pour les enfants de 0 à 4 ans avec des besoins particuliers) est refusée par 82 voix contre 17. Il y a 2 abstentions.

Ont voté en faveur du cinquième volet:

Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 17.*

Ont voté contre:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 82.*

Se sont abstenus:

Berset Christel (FV,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

> La séance est levée à 10 h 50.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*